

Mémoire présenté

à l'agglomération de Longueuil
dans le cadre des consultations publiques sur
le projet de schéma d'aménagement et de développement



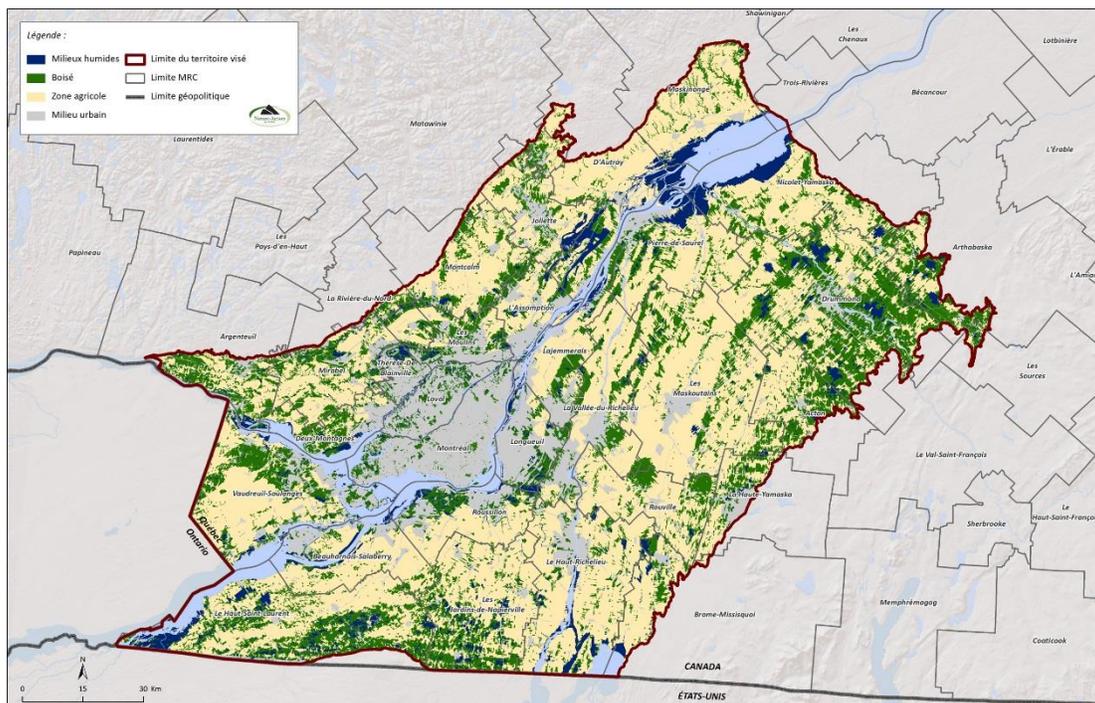
**Mémoire présenté par Héritage Saint-Bernard
dans le cadre des consultations publiques sur le projet de
schéma d'aménagement et de développement**

Introduction

Fondé en 1987, notre organisme, Héritage Saint-Bernard, est un organisme sans but lucratif œuvrant à la protection de l'environnement. Sa mission première est la protection, l'aménagement, la mise en valeur et la gestion des milieux naturels qui lui sont confiés notamment par la Fondation de la faune du Québec tant à Châteauguay qu'à Léry. L'organisme a également comme objectif de mettre sur pied des activités éducatives, écotouristiques et de sensibilisation s'adressant à toute la population. De plus, Héritage Saint-Bernard mise sur un engagement environnemental dans la communauté.

Pour la Ceinture Verte du Grand Montréal

Depuis de nombreuses années, Héritage Saint-Bernard travaille sur tous les fronts pour promouvoir la protection du corridor vert Châteauguay-Léry, un territoire de plus de 900 hectares d'une grande richesse floristique et faunique. Nous avons présenté des mémoires à la Ville de Châteauguay, à la Ville de Léry, à la CMM et la MRC de Roussillon en demandant toujours la même chose : la protection intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry. Nous sommes très conscients que ces milieux naturels, comme ceux situés à Longueuil, perdent beaucoup de leur valeur écologique s'ils sont isolés. Pour cette raison, Héritage Saint-Bernard est membre du Mouvement Ceinture-Verte qui œuvre à la création d'une Ceinture Verte dans la grande région de Montréal. C'est également dans cette optique que nous avons décidé de déposer un court mémoire dans le cadre de la consultation pour la révision du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.



La Ceinture verte de Montréal

Nous saluons l'objectif que l'agglomération de Longueuil s'est fixé soit de protéger au moins 20% de son territoire à des fins d'écosystème d'intérêt d'ici 2035. Les écosystèmes situés sur le territoire de Longueuil sont au cœur de la Ceinture Verte du Grand Montréal. Si l'agglomération désire respecter son objectif et contribuer sérieusement à la connectivité des milieux naturels par des corridors verts et bleus elle doit protéger dès aujourd'hui les écosystèmes d'intérêts écologiques encore présents sans risquer leur destruction au profit du développement.

Héritage Saint-Bernard tient particulièrement à la protection du boisé Maricourt. Selon notre compréhension, ce boisé est menacé par la construction d'une importante artère routière. La protection du boisé Maricourt est essentielle à la création du Ceinture Verte du Grand Montréal de par son emplacement stratégique et par la richesse des milieux qu'on y retrouve.

L'agglomération de Longueuil porte également une grande responsabilité quant à la protection de la Rainette faux-grillon. Étant donné la rareté de ce minuscule amphibien et la pression que les populations subissent déjà, Longueuil doit indéniablement s'assurer de protéger l'habitat essentiel la Rainette faux-grillon par tous les moyens possibles. Pour ce faire, l'agglomération doit protéger intégralement le boisé Montbrun, le boisé Fonrouge, le boisé de la Savanne en plus de continuer d'appuyer le projet de création d'un refuge faunique dans le boisé du Tremblay.

Pour Héritage Saint-Bernard, compte tenu de la rareté croissante des milieux naturels, la planification du développement à l'échelle métropolitaine, tout comme à l'échelle d'une municipalité ou d'une agglomération, devrait en tout temps garder une place importante aux espaces naturels qui sont le poumon des villes et des régions. Un milieu naturel rasé qui fait place à un développement domiciliaire l'est pour toujours et cause des dommages irréparables tant à l'environnement qu'à la santé publique. Les écosystèmes qui y évoluent apportent de nombreux services à la collectivité. Ils purifient l'eau (de surface et souterraine) et l'air. Ils coupent le vent. Ils créent des microclimats plus cléments. Ils maintiennent le sol en place, évitant ainsi des problèmes d'érosion. Ce sont des bouées de sauvetage en plein contexte de changements climatiques, car ils permettent de capter le carbone et les gaz à effet de serre. Ces milieux naturels sont aussi une source de plaisir, de détente, d'activités physiques, de ressourcement pour les citoyens.

Conclusion

Pour conclure, nous estimons qu'il est primordial que le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil tienne compte de la protection des milieux naturels encore existants comme le boisé Maricourt, le boisé Montbrun, le boisé Fonrouge et le boisé de la Savanne comme partie essentielle de la Ceinture Verte du Grand Montréal. Les milieux naturels de Longueuil doivent être protégés et mis en valeur tant pour préserver leur haute valeurs écologique que pour la mise à profit de leur potentiel récréotouristique.